

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 DECEMBRE 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-170

Solidarité avec la population de Mayotte

Date de convocation : 19 décembre 2024	Liste des délibérations affichées le : 24.12.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 16 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 3	Autres absents : 65	Votants : 16

Le conseil communautaire du 19 décembre 2024 n'ayant pas pu se tenir faute de quorum, il a été reporté au 24 décembre 2024. Le quorum n'est pas nécessaire.

Présents : Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procuration : Néant

Excusés : Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Pierre CASTEL (Quillan)

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), François LACROIX (Espezel), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie- Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, la CC des Pyrénées audoises désire participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la CC des Pyrénées audoises tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil que la CCPA contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 € à l'association Aude Solidarité - Département de l'Aude - 11855 Carcassonne Cedex 9

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	15	Suffrages exprimés	15
Retraits avant vote	0	Pour	15
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **APPROUVE** le soutien à la population de Mayotte à travers un don de 1 000 € à l'association Aude Solidarité – Département de l'Aude – 11855 Carcassonne Cedex 9,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 13/01/2025
- ❖ et de sa publication le 13/01/2025